

personne. Il a demandé aux Nations Unies d'étudier la situation en ce qui concerne les droits de l'homme au Kampuchea démocratique et encouragé tous les États à alléger la condition des réfugiés indochinois. Au chapitre des droits de la personne, il a également discuté du terrorisme international et de la Déclaration de Bonn sur la piraterie aérienne. Voici la déclaration de M. Jamieson sur la question des droits de la personne.

Droits de la personne

Une troisième question exige une attention et une action immédiates: c'est le peu de progrès réalisés par l'ONU en ce qui concerne la protection des droits de la personne de par le monde. Mentionnons à cet égard la tragique situation qui règne au Kampuchea démocratique. Le 8 septembre, le gouvernement du Canada remettait à la Commission des droits de l'homme un rapport détaillé s'appuyant sur une série de déclarations faites volontairement à nos représentants par des réfugiés du Kampuchea, dont bon nombre avaient récemment quitté leur pays. Les témoignages des réfugiés confirment les allégations émanant d'autres sources et selon lesquelles le gouvernement du Kampuchea démocratique a systématiquement violé les droits fondamentaux de ses citoyens et poursuit sa répression et ses exécutions. Cette situation appelle le genre de participation efficace que notre Organisation devrait être en mesure de fournir.

Un choix s'impose ici comme ailleurs. La question des droits de la personne revêt des dimensions internationales. Comme nous le rappelle le Secrétaire général, "il est légitime que la communauté mondiale se soucie de voir partout reconnaître et magnifier la valeur et la dignité de chaque être humain". L'importance nouvelle que prennent les droits de la personne est une composante de l'évolution naturelle de tout système international. Comme tant d'autres questions, elle ne peut plus se limiter aux frontières nationales. Il ne s'agit pas de dicter aux gouvernements la façon de modeler leurs systèmes politiques ou économiques, mais simplement de les obliger à respecter le minimum de décence et de civilité auquel ils se sont engagés.

La question des droits de la personne ne s'estompera pas d'elle-même. L'ONU doit s'attaquer de front au problème, sinon nous nous verrons contraints de chercher ailleurs un consensus international tolérable. Pour le gouvernement du Canada, le choix ne fait pas de doute. Nous estimons que l'ONU est une tribune idéale lorsqu'il s'agit de se prononcer objectivement, rationnellement et impartialement sur les allégations de violation des droits de la personne. Un rôle plus actif et efficace de l'ONU dans ce secteur lui attirera une plus grande confiance et incitera moins les gouvernements à se sentir obligés de réclamer des mesures contre d'autres États en réaction à des violations flagrantes et persistantes à ce chapitre.

La violation des droits de la personne revêt de nombreuses formes, dont la plus exécrationnelle est sans doute le terrorisme international. Des innocents sont menacés tandis que les coupables sont souvent impunis ou même jamais inculpés. Le terrorisme tient notre société en otage et menace les gouvernements de toutes les régions du monde. Il ne faut pas qu'il y ait confusion entre la fin et les moyens. Le terrorisme dépasse l'opposition légitime; il avilit toute cause qu'il est censé servir. La communauté internationale, qui s'est engagée à éliminer la guerre comme instrument de politique, peut difficilement accepter le terrorisme comme un phénomène tolérable de la vie internationale.